MAIRIE DE GABIAN Département de l'Hérault

055/2023

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 07/07/2023

ID : 034-213401094-20230705-DEB552023-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur FOREZ Daniel - 1^{er} adjoint en remplacement de Monsieur le Maire - absent à la séance.

Présents: Messieurs BERTHOMIEU M. - DE BARROS C. - FOREZ D. - ISARN P. - SOULIÉ Ch.

Mesdames GALZY I. - GROUSSET E. - LABROUSSE M. - PAILLÈS S. - ROUSSET A.

Absents: BOUTES F. (Maire)

Procurations: LAVIT F. à LOPEZ Ch. - BOUDET A. à FOREZ D.

Secrétaire de séance : LABROUSSE Marlène

55/2023 - Achat d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AD 73

Monsieur FOREZ Daniel - 1er adjoint propose à l'assemblée de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AD 73 (partie A) d'une superficie de 282 m2 appartenant à Monsieur BARRAL Alain dans le cadre de la sécurisation des remparts.

L'acquisition se fera pour l'achat à l'€uro symbolique et les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Il demande au Conseil de bien vouloir donner son avis.

<u>Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur FOREZ Daniel - 1er adjoint, après en avoir délibéré,</u>

<u>à l'unanimité des membres présents</u>

ACCEPTE l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AD 73 (partie A) d'une superficie de 282 m2 appartenant à Monsieur BARRAL Alain dans les conditions évoquées çi-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur FOREZ Daniel (1er adjoint) à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le 1er adjoint - FOREZ Daniel

